

Éducation physique - 3e année

Habilités physiques et motrices (RAG 1)

Échelle d'appréciation

Éléments essentiels	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3 (visé en fin d'année)	Niveau 4
Attitude posturale RAS 1.1.1	L'élève ne peut prendre des positions d'équilibre sur un ou plusieurs objets fixes et véhiculant.	L'élève peut prendre avec difficulté des positions d'équilibre sur un ou plusieurs objets fixes et véhiculant.	L'élève prend des positions d'équilibre sur un ou plusieurs objets fixes et véhiculant.	L'élève prend avec aisance des positions d'équilibre sur un ou plusieurs objets fixes et véhiculant.
Locomotion RAS 1.2.1, 1.2.3	L'élève n'utilise pas les principes d'équilibre et de coordination dans l'exécution et l'enchaînement d'actions locomotrices.	L'élève utilise avec difficulté les principes d'équilibre et de coordination dans l'exécution et l'enchaînement d'actions locomotrices.	L'élève utilise les principes d'équilibre et de coordination dans l'exécution et l'enchaînement d'actions locomotrices.	L'élève utilise aisément les principes d'équilibre et de coordination dans l'exécution et l'enchaînement d'actions locomotrices.
Manipulation RAS 1.3.1, 1.3.2	L'élève n'utilise pas les principes d'équilibre et de coordination dans l'exécution d'actions de manipulation et de projection	L'élève utilise avec difficulté les principes d'équilibre et de coordination dans l'exécution d'actions de manipulation et de projection	L'élève utilise les principes d'équilibre et de coordination dans l'exécution d'actions de manipulation et de projection.	L'élève utilise aisément les principes d'équilibre et de coordination dans l'exécution d'actions de manipulation et de projection